

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°174/2023**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le   
ID : 039-200090579-20231213-D\_2023\_174-DE

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 73  
Suppléants présents : 5  
Pouvoirs : 15

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

19/12/2023

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; MARILLIER Mickaël ; PETIT Fabien.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CLOSCAVET Marie-Claire à MILLET Jacqueline ; DAVID Lauriane à GEAY David ; DEVAUX Catherine à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DOUVRE Jacques à RAVIER Pascal ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à PIETRIGA Guy ; LAVRY Dominique à BUCHOT Jean-Yves ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; POURCELOT Anaïs à DELORME Carole ; RUDE Bernard à RASSAU Jean-Noël ; ROZEK Evelyne à PROST Philippe VACELET ; Jean-Marie à HUGUES Guy.

**Excusés :** ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; FAVIER Jean-Louis (représenté par PETIT Fabien) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LARUADE Laurent ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MILLET Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

**Absents :** BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

**Secrétaire de séance :** Grégoire LONG.

**Objet :** NATURA 2000 - Poursuite de l'animation du site « Petite Montagne du Jura » en 2024

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

## Le RAPPORTEUR,

### EXPOSE

Via la politique Natura 2000, l'Europe a fédéré un réseau de sites remarquables du point de vue écologique, dont l'objectif est de préserver ou de rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire visés par les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ».

Le territoire de Terre d'Émeraude Communauté est concerné, en totalité ou en partie, par 5 sites Natura 2000. La Communauté de communes a été désignée pour animer le Document d'Objectifs (DOCOB) du site FR 4301334/FR 4312013 « Petite Montagne du Jura » par le comité de pilotage du 28 janvier 2020.

Un cahier des charges relatif à la mise en œuvre du DOCOB et à l'animation du site définit les obligations de la structure animatrice, dont l'action s'organise autour des axes de travail suivants :

- Gestion des habitats et espèces : identification des potentiels porteurs de projets, accompagnement des demandeurs de contrats (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000 forestiers ou non agricoles-non forestiers, charte Natura 2000), suivi des actions, recherche de convergence et de cohérence avec d'autres dispositifs ;
- Porter à connaissance des enjeux écologiques du site : information des porteurs de projets et des services instructeurs, notamment dans le cadre du dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000, veille relative aux projets pouvant avoir un impact sur le site ;
- Amélioration des connaissances scientifiques et techniques : réalisation d'études scientifiques, encadrement de travaux d'étudiants, réalisation de suivis naturalistes ;
- Information, communication, sensibilisation : élaboration et diffusion de supports d'information, organisation d'animations, concertation avec les acteurs locaux ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site : coordination de la gouvernance, veille sur la prise en compte des objectifs du DOCOB, actualisation du DOCOB, rédaction du bilan annuel d'activité, demandes de subvention, relations avec le service instructeur.

La mission Natura 2000 de Terre d'Émeraude Communauté est actuellement assurée par trois chargés de mission et un responsable coordonnateur (2,6 ETP au total). Les dépenses liées à l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » comprennent la rémunération du personnel, les frais professionnels, les prestations extérieures et des coûts indirects (ex. : frais de carburant, achat de matériels, frais de structure, etc.). Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan Stratégique National, le financement de l'animation est pris en charge à 100% par l'Europe (FEADER 80%) et l'Etat (20%), *via* des subventions gérées par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Considérant que les actions en faveur de l'environnement sont stratégiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager du territoire de Terre d'Émeraude Communauté, conformément à sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement, il est proposé de poursuivre en 2024 l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » et de déposer à ce titre une demande de subventions auprès des services de la Région Bourgogne Franche-Comté.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 5 décembre 2023 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**DE POURSUIVRE** en 2024 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

**D'APPROUVER** le budget prévisionnel relatif à l'animation 2024 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » et le plan de financement suivants :

DEPENSES prévisionnelles TTC		RECETTES prévisionnelles TTC	
Rémunérations		Région BFC gestionnaire :	
Frais professionnels	144 832 €	Subvention Europe (80%)	115 866 €
Prestations		Subvention Etat (20%)	28 966 €
Coûts indirects			
<b>Total</b>	<b>144 832 €</b>	<b>Total</b>	<b>144 832 €</b>

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024,

**DE SOLLICITER** auprès des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal, par l'intermédiaire de la Région Bourgogne Franche-Comté,

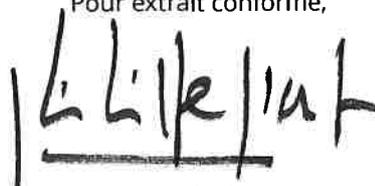
**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

